



République Française
Département de l'Essonne
Arrondissement d'Etampes

VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

Date de convocation
29/09/2022

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Absents représentés : 5
VOTANTS : 26

Secrétaire de séance :
M. Pierrick GARNIER

L'an deux mille vingt-deux, le sept octobre à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Jérôme LENOIR, Mme Corinne TIQUET, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS, Mme Valérie MAUGARD, M. Sébastien DERACHE et M. Pierrick GARNIER, Adjointes au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Michel MEYER, Mme Brigitte BARDINA, Mme Annick LHOSTE, M. Sébastien LEFEVRE, Mme Karine NEIL, M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER, Mme Delphine MAZURE, M. Bertrand GUIMARD, M. Jean-Gabriel LAINEY et Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Fabrice RIMBAUT (pouvoir à Pierrick GARNIER),
Mme Gaëlle DELAVET (pouvoir à Valérie MAUGARD),
Mme Iléana EFRIM (pouvoir à Corinne TIQUET),
Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF (pouvoir à Lucien CAILLOU),
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à Jean-Gabriel LAINEY).

ETAIENT ABSENTS :

Mme Céline MACHY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures 33.

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, M. Pierrick GARNIER comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;
- Ajouté, à l'unanimité, un point supplémentaire ayant pour objet « Lettre ouverte de l'AMIF aux parlementaires franciliens » ;
- Adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2022 ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2022-10-01 :

Décidé, à l'unanimité, de créer la commission « Transition énergétique et consommations des équipements publics ».

Par délibération n° 2022-10-02 :

Fixé, à l'unanimité, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, à 8 le nombre de membres (en plus du Maire, Président de droit) au sein de la commission « Transition énergétique et consommations des équipements publics ».

Désigné, à l'unanimité, Jérôme LENOIR, Eric CAVERS, Pierrick GARNIER, Edmond WEIGANT, Michel MEYER, Lélia STADLER, Bertrand GUIMARD et Jean-Gabriel LAINEY membres de cette commission.

Par délibération n° 2022-10-03 :

Adopté, à l'unanimité, le plan de sobriété décliné selon les 3 axes suivants :

- Réduire et moduler le chauffage des bâtiments communaux
- Réduire et moduler les intensités des éclairages publics et des bâtiments
- Limiter l'usage des bâtiments ;

Chargé Monsieur le Maire de faire appliquer le plan de sobriété et de prendre les mesures adéquates pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais ;

Dit que ce plan sera automatiquement reconduit, jusqu'à ce que le conseil municipal délibère pour le suspendre ;

Missionné la commission « Transition énergétique et consommation des équipements publics » afin de définir le « plan de marche » communal qui permettra de se conformer au dispositif réglementaire fixant les objectifs de réduction des consommations d'énergie à -40% d'ici 2030 et -60% d'ici 2050, par rapport à 2010, et d'anticiper les évolutions tarifaires et contextuelles 2023/2024 ;

Missionné la commission des finances pour proposer au conseil municipal un plan d'économies sur la section de fonctionnement sous deux mois avec comme objectif de limiter au strict minimum l'impact sur le levier fiscal communal, et en particulier sur le taux de la taxe foncière sur le bâti.

Par délibération n° 2022-10-04 :

Approuvé, à l'unanimité, la lettre ouverte de l'AMIF aux parlementaires franciliens afin de faire l'écho des besoins des territoires franciliens au parlement dans la situation de crise énergétique qui frappe l'ensemble de l'économie, et ce en proposant que :

- les collectivités puissent bénéficier du bouclier tarifaire énergétique,
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ne soit pas supprimée,
- l'INSEE révisé ses méthodes d'estimation des populations, clefs de voute du calcul des dotations et concours financiers de l'Etat,
- le soutien financier aux « maires bâtisseurs » soit remis en place.

Autorisé Monsieur le Maire à signer cette dernière au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal

Pris connaissance des décisions du Maire :

- D2022-UR-08 : Demande de subvention au titre du PCAET 2022 pour l'acquisition de 2 véhicules électriques et d'une chaudière au complexe sportif ;
- D2022-UR-09 : Demande de subvention à hauteur de 50 471 €, au titre de l'Aide Communautaire d'Aménagement et de Développement (ACAD) 2022 de la CAESE, pour la réalisation d'une opération de voirie (rue traversière, rue de Champigny) ;
- D2022-FIN-10 : Convention précaire pour un local professionnel au profit de Madame Sophie SULTANA, psychologue clinicienne.

Reçu les informations suivantes :

- Parcours découverte géologique de la sablière de Villemartin organisé par le Département le samedi 8 octobre,
- Les manifestations organisées dans le cadre d'Octobre rose dont les randonnées pédestres et cyclistes du dimanche 9 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a clos la séance à 22 heures 57

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au registre des délibérations de la commune

Fait à Morigny-Champigny, le 7 octobre 2022

Le Maire,

Bernard BONNET



Affiché le : 14 OCT. 2022